

## Dossier de presse

Nouméa, le 01/10/2018

# Mise en application de la TGC au sein de l'OPT-NC

Après 17 mois de « marche à blanc », le conseil d'administration a approuvé les évolutions tarifaires qui sont appliquées à l'OPT-NC dans le cadre de la mise en place de la TGC sous son régime définitif. Quels seront les impacts pour l'Office et ses clients ?

La période de « marche à blanc », qui a débuté le 1er avril 2017, a permis à l'OPT-NC de mettre en œuvre une solution transitoire impactant à minima les ressources et systèmes d'information métiers. En interne, la mise en application de la TGC, qui remplace 7 taxes à l'importation, a mobilisé de nombreux services : la direction financière, la direction des systèmes d'information, l'agence comptable, la direction des services bancaires, la direction du courrier et colis, la direction marketing et SVP Oleti de la direction des réseaux de vente.

Le 21 août 2018, le Congrès de Nouvelle-Calédonie a ainsi voté les 5 taux réels définitifs de la TGC, entrés en application le 1er octobre 2018 : exonération (0 %, produits de première nécessité), taux réduit (3 %, applicable à la production locale), taux spécifique (6 %, pour les services), taux normal (11 %) et taux supérieur (22 %). Le taux de la TOF sur les produits et services financiers reste maintenu à 6 %.

En conséquence, 88 % des activités de l'OPT-NC seront soumises à la TGC ou à la TOF, ce qui nécessite de faire évoluer de nombreux tarifs.

		<b>Services et/ou produits concernés à l'OPT-NC</b>
<b>0%</b>	<b>Exonération produits de première nécessité</b>	<b>Affranchissement et distribution du courrier</b>
<b>3%</b>	<b>Taux réduit applicable à la culture et à la production locale</b>	<b>Livres (éditions philatéliques)</b>
<b>6%</b>	<b>Taux spécifique pour les services (TGC) et les opérations financières (TOF)</b>	<b>Tous les produits et services télécoms sauf la vente de terminaux mobiles</b>
		<b>Tous les produits et services bancaires</b>
		<b>Les services en lien avec les offres du courrier et du colis, notamment les boîtes postales</b>
<b>11%</b>	<b>Taux normal</b>	<b>Emballages et articles postaux divers</b>
<b>22%</b>	<b>Taux supérieur</b>	<b>Vente de terminaux mobiles</b>

## Evolutions tarifaires

Le conseil d'administration a approuvé les évolutions tarifaires proposées pour les 3 métiers qui visent à minimiser les impacts pour l'OPT-NC et pour ses clients.

### 1. Télécoms

#### **Prépayé mobile et abonnements « classiques » / grand public**

L'OPT-NC maintient des tarifs TTC constants sur le prépayé mobile (kit et recharges Liberté) et les abonnements « classiques » du fixe et du mobile à destination du grand public (Domitel, Modetel, gamme Fixy, forfaits horaire Mobilis, forfaits M, Internet Mobile, Optimo, etc.), de même que sur l'Internet Mobile à la Demande et les Top Up.

→ Aucun impact pour les clients.

#### **Offres exprimées en crédit monétaire / grand public**

L'OPT-NC maintient des tarifs HT constants avec adjonction d'avantages clients (bonus SMS) supérieurs à l'impact TGC pour les offres mobiles exprimées en crédit monétaire (forfaits bloqués Mobilis).

→ Les clients devront payer une légère augmentation (+1%), mais seront finalement avantagés grâce aux SMS supplémentaires dont ils bénéficieront.

#### **Communications fixe et mobile / grand public**

L'OPT-NC maintient des tarifs HT constants.

→ Les clients devront payer une légère augmentation (+1%) sur leurs communications non comprises dans leurs forfaits.

#### **Offres fixe et mobile / entreprises**

L'OPT-NC maintient des tarifs HT constants pour les offres fixes et mobiles à destination des professionnels et entreprises du fait de la déductibilité de la TGC sur celles-ci.

→ Contrairement à la TSS, la TGC pourra être déduite par les entreprises. Les offres et services leur coûteront donc moins chers.

### 2. Courrier et colis

L'OPT-NC maintient des tarifs TTC constants sur l'ensemble des biens et services du domaine postal, quel que soit le type de client.

→ Aucun impact pour les clients.

### 3. Services financiers

L'OPT-NC maintient des tarifs HT constants sur l'ensemble des biens et services du domaine financier et application de la TOF (6%), quel que soit le type de client.

→ Les clients devront payer une légère augmentation (+1%), puisque la TSS était à 5% et la TOF est à 6%.

## Zoom sur les évolutions tarifaires pour les télécoms

### ABONNEMENTS GRAND PUBLIC MOBILIS

Pour les abonnements mobiles dits « classiques », l'OPT-NC prend à sa charge le différentiel TSS/TGC de 1% pour les offres suivantes :

	Nombre d'offres concernées	Nb de clients impactés	Tarifs TTC actuels	Proposition	Tarifs TTC TGC incluse
Forfaits M	6	24 910	De 1 800 F à 9 500 F	TTC constant	Inchangés
Forfaits Horaires	8	39 473	De 1 995 F à 12 600 F		
Forfaits Internet Mobile Illimité	4	25 059	De 2 520 F à 12 600 F		
Internet Mobile à la Demande	2	59 400	90 F et 400 F		
Top Up	2	2 400	800 F et 1 200 F		

Pour les abonnements mobiles exprimés en crédit monétaire, l'OPT-NC compense le différentiel TSS/TGC de 1% appliqué aux clients en rééquilibrant et accentuant leur pouvoir d'achat sur ces offres :

3

		Nb de clients impactés	Tarif TTC actuel	Position	Tarif TTC TGC incluse	Impact TGC	Valorisation de la proposition	Gain clients
Forfaits Monétaires	FM 1000 10 sms bonus	1 479	1 050 F	HT constant + bonus de 20 sms*	1 060 F	10 F	120 F	110 F
	FM 2000 20 sms bonus	4 968	2 100 F	HT constant + bonus de 40 sms*	2 120 F	20 F	240 F	220 F
	FM 3000 30 sms bonus	3 663	3 150 F	HT constant + bonus de 60 sms*	3 180 F	30 F	360 F	330 F
	FM 5000 50 sms bonus	1 909	5 250 F	HT constant + bonus de 100 sms*	5 300 F	50 F	600	550 F

\*Prix public du SMS = 12 F par message

Les 2 propositions ci-dessus permettent de toucher 100% des abonnés Mobilis grand public en leur offrant, soit le maintien du tarif TTC de leur abonnement, soit en leur redistribuant du pouvoir d'achat par le biais de services supplémentaires offerts.

# DIRECTION GENERALE

## SERVICE COMMUNICATION

### OFFRE PREPAYEE LIBERTE

Pour la pochette Liberté (kit de démarrage du prépayé comprenant la carte SIM et un crédit monétaire initial) et les recharges Liberté, le principe du TTC constant est appliqué.

	Offre	Tarifs TTC cible	Tarifs HT TGC 6%	Crédit accordé aux clients
Pochette Liberté	Pochette	6 195 F	5 844 F	3 000 F
Recharges Liberté	RL 1000	1 050 F	991 F	1 000 F
	RL 3000	3 150 F	2 972 F	3 000 F
	RL 5000	5 250 F	4 953 F	5 000 F

### ABONNEMENTS GRAND PUBLIC FIXE

Pour les abonnements fixes dits « classiques », l'OPT-NC prend à sa charge le différentiel TSS/TGC de 1% pour les offres suivantes :

	Nombre d'offres concernées	Nb de clients impactés	Tarifs TTC actuels	Position	Tarifs TTC TGC incluse
Abonnements Fonis	3	42 132	De 1 066 F à 5 000 F	TTC constant	Inchangés
Abonnement Sociatel	1	479	310 F		
Optimo	2	57 464	De 1 680 F à 2 394 F		

4

Pour les abonnements fixes exprimés en crédit monétaire, l'OPT-NC compense le différentiel TSS/TGC de 1% appliqué aux clients :

		Nb de clients impactés	Position	Tarif TTC	Impact TGC	Gain clients
Forfaits Fixy	Fixy 1000	15 224	TTC constant avec maintien du crédit à 1 000 F	1 050 F	10 F	10 F
	Fixy 3000	1 672	TTC constant avec maintien du crédit à 3 000 F	3 150 F	29 F	29 F
Recharge Fixy	RF 1000	16 896	TTC constant avec maintien du crédit à 1 000 F	1 050 F	10 F	10 F

Les 2 propositions ci-dessus permettent de toucher 100% des abonnés fixes grand public en leur offrant soit, le maintien du tarif TTC de leur abonnement, soit en compensant le différentiel TSS/TGC

# DIRECTION GENERALE

## SERVICE COMMUNICATION

---

### COMMUNICATIONS FIXES ET MOBILES

Pour l'ensemble des communications vocales tant au départ du fixe que du mobile, le principe du HT constant est appliqué :

	Nb de tarifs concernés	Position
Communications au départ du fixe	200 000	HT constant
Communications au départ du mobile		

### OFFRES FIXES ET MOBILES A DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

Pour l'ensemble des offres fixes et mobiles à destination des professionnels et entreprises et du fait de de la déductibilité de la TGC sur celles-ci, le principe de HT constant est appliqué :

	Nb de contrats impactés	Position
Liaisons Louées	1 000	HT constant
Réseau Fédérateur	50	
Abonnements Numéris	11 591	
Flotte Mobile Entreprises	7 011	

5

## Zoom sur les évolutions tarifaires pour le courrier et le colis

L'effort de la TGC sur les articles courrier et colis du passage à la TGC est porté par l'OPT-NC. Les taux varient de 3% à 11% selon les produits. Le Congrès a voté le 22/08/18 le principe du « minimum de perception », selon lequel le client serait exonéré de TGC dès lors que la valeur de taxation est inférieure à un seuil fixé (seuil à confirmer).

<b>TAUX RÉDUIT</b> <b>3%</b>	<b>TAUX SPÉCIFIQUE AUX SERVICES</b> <b>6%</b>	<b>Taux normal</b> <b>11%</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Editions philatéliques (livres dédiés aux séries philatéliques)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Abonnements aux Boîtes Postales</li><li>▪ Service de Marketing Direct Intégré (offre de publipostage de bout en bout)</li><li>▪ Tous les services additionnels au domaine postal (ordre de réexpédition, valeur déclarée...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ensemble des produits d'emballages postaux (enveloppes, boîtes...)</li><li>▪ Ensemble des produits dérivés de la philatélie (gamme correspondance, produits et souvenirs philatéliques)</li></ul>

## Zoom sur les évolutions tarifaires pour les services financiers

6

Les tarifs bancaires étant soumis à la TSS de 5% aujourd'hui, il a été décidé de maintenir tous les prix HT du secteur et de leur appliquer une TOF de 6%, et ce quel que soit le type de client. L'impact pour le client sera limité à un point.

*Par exemple : Les frais de tenues de compte trimestriels qui sont à 392 F HT s'élèvent aujourd'hui à 412 F TTC contre 416 F TTC demain.*

## Implication et travail en transversalité à l'OPT-NC

La mise en application de la TGC a impacté l'ensemble des métiers de l'office. En interne, de nombreuses personnes ont travaillé – et travaillent encore – d'arrache-pied sur ce changement majeur.

La direction financière, la direction des systèmes d'information, l'agence comptable, la direction des services bancaires, la direction du courrier et colis, la direction marketing, la direction des télécommunications et SVP Oleti de la direction des réseaux de vente sont mobilisés depuis plusieurs mois sur ce dossier.

**Contact presse :**  
Camille DUMARTY  
Chargée de communication externe  
Tél. : 26.82.38 / Mob.: 82.77.67  
[camille.dumarty@opt.nc](mailto:camille.dumarty@opt.nc)

**CE QU'IL FAUT RETENIR POUR LES CLIENTS PARTICULIERS**

TELECOMS		Côté OPT	Côté clients																																				
<b>MOBILIS</b>	Liberté (Pochettes / Recharges)	TTC constant	Aucun changement - Maintien des crédits																																				
	I-Zi (Pochettes / Recharges)	HT constant	TTC modifiée - Passage à 6%																																				
	Forfaits bloqués	HT constant avec implémentations de bonus SMS en compensation	TTC modifiée avec implémentation de bonus SMS en compensation <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Avant</th> <th colspan="2">A partir du 1/10/18</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>Prix TTC</th> <th>Bonus SMS</th> <th>Prix TTC</th> <th>Bonus SMS</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1000</td> <td>1 050</td> <td>10</td> <td>1 060</td> <td>20</td> <td>+10</td> </tr> <tr> <td>2000</td> <td>2 100</td> <td>20</td> <td>2 180</td> <td>40</td> <td>+20</td> </tr> <tr> <td>3000</td> <td>3 150</td> <td>30</td> <td>3 180</td> <td>60</td> <td>+30</td> </tr> <tr> <td>5000</td> <td>5 250</td> <td>50</td> <td>5 300</td> <td>100</td> <td>+50</td> </tr> </tbody> </table>		Avant		A partir du 1/10/18				Prix TTC	Bonus SMS	Prix TTC	Bonus SMS		1000	1 050	10	1 060	20	+10	2000	2 100	20	2 180	40	+20	3000	3 150	30	3 180	60	+30	5000	5 250	50	5 300	100	+50
		Avant		A partir du 1/10/18																																			
		Prix TTC	Bonus SMS	Prix TTC	Bonus SMS																																		
	1000	1 050	10	1 060	20	+10																																	
	2000	2 100	20	2 180	40	+20																																	
3000	3 150	30	3 180	60	+30																																		
5000	5 250	50	5 300	100	+50																																		
Forfaits horaires	TTC constant	Aucun changement excepté le Forfait 12h = 8 399FTTC au lieu de 8 400FTTC																																					
Forfaits M	TTC constant	Aucun changement excepté le Forfait M = 2 499FTTC au lieu de 2 500FTTC																																					
IMOD et TOP UP	TTC constant	Aucun changement																																					
VENTE TERMINAUX	HT constant	TTC modifiée – Passage à 22%																																					
<b>FIXE</b>	Modetel, Domitel, Illimitel	TTC constant	Aucun changement																																				
	OPTimo	TTC constant	Aucun changement																																				
	FIXY	TTC constant	Aucun changement - Maintien du crédit																																				
	LOCATION TERMINAUX	HT constant	TTC modifiée – Passage à 22%																																				

COMMUNICATIONS FIXES ET MOBILES : le principe du HT constant est appliqué pour l'ensemble des communications vocales tant au départ du fixe que du mobile. Le taux de TGC qui s'applique est de 6%.

		Côté OPT	Côté clients
<b>COURRIER &amp; COLIS</b>	Affranchissement et distribution du courrier	TTC constant	Aucun changement
	Livres (éditions philatéliques)	TTC constant	Aucun changement
	Autres produits	TTC constant	Aucun changement

		Côté OPT	Côté clients
<b>SERVICES FINANCIERS</b>	Tous produits	HT Constant	TTC modifiée - Passage à 6%